



IMPORTANT

Abaissement du taux d'intérêt

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, les membres du conseil municipal ont reconduit l'abaissement temporairement du taux d'intérêt à 0% sur tous les soldes de taxes en souffrance, et ce jusqu'au 31 décembre 2020.

Lors de la cessation de cette mesure, le taux d'intérêt en vigueur sera applicable sur le solde total du compte de taxes, incluant tout arrérage accumulé. »

Contactez nos bureaux municipaux afin de vérifier le solde de votre fiche il nous fera un plaisir de vous répondre au 450-245-3658.

Prochaines séances du conseil

- 13 octobre
- 10 novembre 2020



3 versements des taxes municipales 2020

- 2 mars
- 2 juillet
- 2 septembre



Pour consulter votre relevé de compte de taxes en ligne. Tous les détails sur le site internet de la municipalité



MAIRE SUPPLÉANT



Le conseil municipal a désigné Monsieur Martin Van Winden conseiller siège #3, à titre de maire suppléant. D'une durée de trois mois, cette nomination est entrée en vigueur lors de la séance du conseil municipal qui s'est déroulée le 8 septembre dernier.

Le maire suppléant a pour mandat de remplacer le maire lorsque celui-ci ne peut être présent aux différentes rencontres de travail ou aux activités officielles.

Les bureaux de l'hôtel de ville seront **fermés** pour l'action de Grâces

Lundi le 12 octobre 2020



De retour selon l'horaire régulier dès mardi le 13 octobre à 8h

HORAIRE DE TRAVAIL

Un rappel concernant l'ouverture des bureaux municipaux.

Les lundi et jeudi, il est possible de se présenter à l'hôtel de ville de 8h à midi et de 13h à 17h.

Nous maintenons les services aux citoyens en tout temps.

Les autres jours de la semaine, il est possible tout de même possible de nous rejoindre soit par téléphone au 450-245-3658 ou par courriel au info@st-cypriendenapierville.ca, nous assurons le suivi dans les meilleurs délais selon l'horaire suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Prendre note que le port du masque est nécessaire pour avoir accès aux bureaux municipaux.

COLLECTE DES ORDURES

En cas de problématique avec la collecte des ordures, il est important de contacter les bureaux municipaux au 450-245-3658 pour nous mentionner la situation et à chaque fois que la problématique se produit.

Cela nous permet d'effectuer le suivi avec la compagnie et d'émettre une pénalité lorsque nécessaire.

La collecte des ordures est toujours et demeure prévue le lundi.

En cas de problématique connue de la compagnie telle que brise de camion ou autre, nous transmettons l'information le plus rapidement possible sur le site internet, le Facebook ainsi que l'application voilà !



octobre 2020

dim. lun. mar. mer. jeu. ven. sam.

Hôtel de ville
121, rang Cyr
Saint-Cyprien-de-Napierville J0J 1L0
Tél. : 450 245-3658

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi : 8h à 12h et 13h à 17h
Vendredi : 8h à 12h

LÉGENDE

	Collecte des ordures
	Collecte du recyclage
A	Assemblée du conseil
F	Congé férié

				1 	2	3
4	5 	6	7	8 	9	10
11	12 F	13 A	14	15 	16	17
18	19 	20	21	22 	23	24
25	26 	27	28	29 	30	31

CHANGEMENTS DE SIGNALISATION—SECTEURS GOLF & 1^{ÈRE} AVENUE

Au mois de septembre dernier, le conseil municipal a adopté des modifications importantes à la signalisation dans le secteur du Golf et de la 1^{ère} avenue. Ces modifications vont améliorer la sécurité des déplacements des usagers favorisant une meilleure cohabitation vélo-piéton-véhicule. Les modifications sont les suivantes;



- Implantation d'un arrêt toute direction à l'intersection de la future rue du CPE et du rang Cyr.
- Implantation d'un arrêt toute direction à l'intersection de l'avenue des Cèdres et le rang Cyr
- Implantation d'un arrêt toute direction à l'intersection de l'avenue des Cèdres et de l'avenue Deslauriers

Tout le secteur du golf et la première avenue deviendront des secteurs de 40 km/h sauf la future rue du CPE ou la limite a été fixée à 30 km/h . Des panneaux de maximum 40 km/h seront installés aux endroits stratégiques.



Une traverse de piétons sera installée face au chalet du club de Golf

Installation durant la période estivale de quatre ensembles de signalisation de restriction de la voie avec rappel de vitesse aux endroits suivants;

- Sur la 1^{ère} avenue entre la route 219 et le cul-de-sac
- Sur l'avenue des Cèdres entre le rang Cyr et la courbe
- Sur l'avenue Deslauriers entre le rang Cyr l'avenue des cèdres
- Sur l'avenue du Boisé entre le rang Cyr et Marie-Rose



Il y aura ajout de 3 lumières de rue entre le chalet du Golf et le cul-de-sac.

L'installation des arrêts et le changement de vitesse seront implantés à l'automne 2020 tandis que les restes des mesures seront installés au printemps prochain. La sécurité des usagers est une priorité pour la municipalité.

N'hésitez pas communiquer avec le bureau municipal pour toute information supplémentaire au 450-245-3658.